

HABILITATION ELECTRIQUE

PERSONNEL ELECTRICIEN – H1-H1V-H2-H2V

ESSAI-HE ESSAI-HC-HE MESURAGE, VERIFICATION



PARTICIPANT(S) :

Personnel électricien ayant déjà le niveau basse tension, devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension et en conséquence posséder l'habilitation adéquate.

ORGANISATION :

Durée : 21 heures (7h supplémentaires si vous n'avez pas d'habilitation basse tension)

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert Habilitations électriques

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 66

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Opérer en sécurité par rapport aux installations électriques.
- Repérer les risques encourus ainsi que les méthodes à acquérir pour les prévenir.
- Connaître les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les respecter, publication UTE C 18-510.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Exposés, démonstrations et échanges.

CONTENU DU PROGRAMME

RAPPEL SUR LES NOTIONS D'ELECTRICITE ET SUR L'ELECTRISATION

Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant au travers d'exemples concrets, évaluation des risques, classement des installations.

DEFINITION DES REGLES DE L'UTE C 18510.

FORMATION A L'HABILITATION BASSE TENSION ET HAUTE TENSION.

MISE EN PRATIQUE DES REGLES DE SECURITE ET PRESENTATION DU MATERIEL.

PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DANS L'ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE.

DUREE DE VALIDITE : 3 ans